

ASSEMBLÉE NATIONALE

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2426

présenté par

Mme Ronceret, M. Boucard, M. Bothorel, M. Brosse, Mme Brulebois, M. Cormier-Bouligeon,
Mme Dubré-Chirat, M. Huyghe, M. Frébault, M. Fugit, Mme Olivia Grégoire, M. Jacques,
M. Kasbarian, M. Le Gac, Mme Le Grip, M. Maillard, Mme Marsaud, Mme Morel, Mme Rist,
M. Rodwell, M. Rousset, Mme Liliana Tanguy, M. Terlier, Mme Vidal, Mme Yadan, M. Benoit,
Mme Piron, Mme Saint-Paul, Mme Violland, M. Ray, M. Mazaury, M. Serva, M. Ott, M. Vuibert
et M. Belhaddad

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 26, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
